

AVEC AVENIR

GUIDE PRESTATION

BILAN DE COMPETENCES



Ségolène ROURE - Consultante en trajectoires et potentiels humains

Ingénierie des parcours, accompagnement et conduite du changement vers des vies professionnelles soutenables - Transitions de carrière et orientation tout au long de la vie

AVEC AVENIR

AVEC EURL : 30, rue de l'Université 67000 Strasbourg ✉ segolene.roure@avec-avenir.fr ☎ 06 76 11 22 57 🌐 www.avec-avenir.fr/
Capital social 10.000 € SIRET 814 027 504 00012 - NDA 426 705 610 67 V4.1_29 03 2026

AVEC AVENIR PRESENTATION DU CABINET

Crée en 2013 **AVEC AVENIR** est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 426 705 610 67 auprès du préfet de la région GRAND EST et vous accueille au siège sis N°30 rue de l'Université à Strasbourg 67000, deuxième étage.

Qui sommes-nous :

Dotée d'une expérience de plus de 25 ans d'accompagnement de managers, salariés, demandeurs d'emploi et d'entreprises, **Ségolène ROURE** Consultante en trajectoires et potentiels humains vous offre son expertise opérationnelle de l'accompagnement des parcours. Spécialiste de la gestion des carrières, des ressources humaines et de l'orientation professionnelle, votre consultante connaît le monde de l'entreprise et les dispositifs de formation professionnelle qui permettent de vous ajuster aux caractéristiques socio-économiques de votre territoire, des secteurs d'activités ou métiers porteurs en développement. Son soutien engagé, bienveillant et constant, permet de baliser avec vous le chemin de votre réussite, de faire émerger vos projets puis de dessiner le parcours - tremplin vers leur succès.

Engagement Qualité :

AVEC AVENIR est engagé dans un processus d'amélioration continue permanent et est référencé Data dock depuis 2017, certifié **QUALIOP** depuis décembre 2021, et respecte la charte de la Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences - **FFPABC**.



processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
actions de formation
bilans de compétences



En savoir plus : <https://www.avec-avenir.fr/>

[Livret d'accueil](#)

Contact : Par Mail segolene.roure@avec-avenir.fr ou Téléphone **06.76.11.22.57**.

Pour votre Bilan de compétences ou pour toute question sur votre parcours de formation, **Ségolène ROURE** est votre :

- Référente pédagogique
- Référente administrative
- Référente handicap

Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite :

Contactez-nous pour adapter la démarche du bilan de compétences à vos besoins. Nous pouvons accueillir au sein de locaux accessibles - avec places de parking, bureau aux normes et accès pour fauteuil roulant - les personnes à mobilité réduite qui se signalent - conformément à la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



BILAN DE COMPETENCES - AVEC AVENIR

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour 2026

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités applicables aux prestations de **bilan de compétences** proposées par AVEC AVENIR, conformément aux articles L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du Code du travail.

Le bilan de compétences a pour objet de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ainsi que ses aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

2. Nature de la prestation

AVEC AVENIR propose un bilan de compétences unique, structuré et approfondi.

La durée est ajustée entre 18 et 24 heures selon les besoins du bénéficiaire, dans la limite de la durée maximale prévue par le Code du travail.

Le bilan comprend :

- une phase préliminaire
- une phase d'investigation
- une phase de conclusion avec remise d'un document de synthèse.

La prestation est réalisée en présentiel, à distance ou en format hybride selon les modalités définies lors de la contractualisation en réponse aux besoins de chaque situation.

3. Modalités financières

3.1 Prix

Le prix du bilan de compétences est fixé dans la convention individuelle ou le contrat de formation.

3.2 Mobilisation du CPF

Conformément au décret n°2026-127 du 24 février 2026, la part mobilisable via le Compte Personnel de Formation pour un bilan de compétences est plafonnée à 1 600 €. Le CPF peut financer tout ou partie de la prestation dans cette limite.

Si le coût total du bilan dépasse ce montant, le complément est à la charge du bénéficiaire ou peut faire l'objet d'un abondement employeur ou d'un autre cofinancement selon la situation.

3.3 Autres financements

La prestation peut être financée :

- à titre individuel
- par l'employeur
- par un organisme tiers

Les modalités de règlement sont précisées dans la convention.

4. Information relative au Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Conformément à l'article D6323-6 du Code du travail, le titulaire du CPF est informé de la possibilité de consulter gratuitement un organisme de Conseil en évolution professionnelle avant de mobiliser ses droits pour effectuer un bilan de compétences.

Cette démarche est facultative.

5. Contractualisation

Le bilan fait l'objet :

- d'une convention tripartite (employeur / salarié / organisme) ou
- d'une convention individuelle ou

- d'un contrat de formation professionnelle.

La signature vaut acceptation des présentes CGV.

6. Délai de rétractation

En cas de financement individuel et conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

7. Annulation et report

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit.

En cas d'abandon en cours de prestation, les heures réalisées restent dues, conformément aux modalités précisées dans la convention et sous réserve des dispositions applicables au CPF.

8. Confidentialité

AVEC AVENIR s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le bénéficiaire.

Le document de synthèse est la propriété exclusive du bénéficiaire. Il ne peut être transmis à un tiers sans son accord écrit.

9. Protection des données personnelles

Les données personnelles sont collectées uniquement dans le cadre de la réalisation de la prestation et sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

10. Responsabilité

La prestation de bilan de compétences constitue une obligation de moyens.

Le bénéficiaire demeure responsable des décisions professionnelles qu'il prend à l'issue du bilan.

11. Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège social de l'organisme.

LE BILAN DE COMPETENCES

DEONTOLOGIE AVEC AVENIR ET CHARTE FFPABC

ENGAGEMENT AVEC AVENIR

Membre adhérent de la Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences, AVEC AVENIR s'engage au respect de la législation et de la réglementation encadrant l'activité des bilans. A ce titre, AVEC AVENIR est signataire [de la charte éthique et déontologique du bilan de compétences](#).

Avec notamment le respect des règles suivantes :

- ↳ Les informations demandées au bénéficiaire présentent un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan.
- ↳ Les informations détenues par AVEC AVENIR sont protégées et tenues au secret professionnel. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire.
- ↳ Les documents élaborés pour réaliser le bilan de compétences sont détruits dès le terme de l'action. Seuls le document de synthèse et ceux faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire, fondé sur la nécessité de suivi de sa situation peuvent, le cas échéant, être conservés pendant un an (article R6313-7 du Code du travail).

La démarche proposée par AVEC AVENIR vous garantit un cadre éthique et déontologique, une qualité d'écoute et d'interactions positives basées sur la confiance. Qui permet à chaque bénéficiaire de progresser dans l'analyse de son parcours professionnel, de ses compétences et de ses aspirations pour envisager l'avenir et ouvrir efficacement le champ de ses possibles.

Déroulement et durée

Le bilan de compétences dure 24 heures maximum réparties entre des entretiens en présentiel ou à distance et un travail personnel en intersessions d'environ 8 à 10 heures. Il se déroule sur une période de 1 à 4 mois. Généralement d'une durée de 2 heures par séance, nos entretiens s'adaptent à votre situation personnelle.

Ces échanges permettent de repérer vos motivations, d'analyser votre parcours personnel et professionnel. Ils s'appuient sur nos questionnaires d'intérêts professionnels, tests de personnalité ou d'aptitude, enquêtes 360° et de terrain pour ajuster la connaissance de votre profil personnel aux profils métiers, aux environnements professionnels et à leurs voies d'accès.

Financer votre bilan de compétences

Le bilan de compétences est financé le plus souvent via le Compte Personnel de Formation, parfois par l'employeur directement dans le cadre du plan de développement des compétences, ou à titre personnel.

- **Financé par l'employeur dans le cadre du Plan de Développement de Compétences :**
Il fait alors l'objet d'une convention tripartite, résultant d'un accord entre salarié, entreprise et votre prestataire AVEC AVENIR.

↳ S'il peut être à l'initiative de l'employeur, le salarié est libre d'accepter la démarche qui ne peut être imposée. Le respect de sa confidentialité est garanti : sauf son accord exprès, les conclusions du bilan lui sont exclusivement destinées.

- **Financé par le Compte personnel de formation (CPF)** : le Bilan de compétences peut être financé jusqu'à 1600€ grâce aux heures acquises au titre du CPF depuis le 24/02/2026.
Créez votre compte sur www.moncompteformation.gouv.fr/, puis suivez la procédure indiquée. Nous pouvons vous assister dans cette démarche préalable à l'entrée en bilan – sans jamais détenir vos codes d'accès.
↳ Demandeurs d'emploi vous pouvez également mobiliser le crédit CPF acquis en poste, pour réaliser un bilan durant la période de chômage ou dans le cadre d'une CSP.
↳ Les actifs handicapés ou demandeurs d'emplois reconnus travailleur-handicapés peuvent obtenir un abondement AGEFIPH - Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.
- **Financé à titre personnel** : contactez-nous et nous trouverons ensemble la solution pour accompagner efficacement votre projet de bilan.

Pour en savoir plus :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-bilan-de-competences>

Modalité d'accès à la prestation

La prestation démarre au plus tard 7 jours après acceptation du devis ou par le biais de l'application mon compte formation - compter 15 jours de délai de validation sur le site. Nous vous adressons alors le programme du bilan de compétences et votre planning.

- **Les horaires d'ouverture**

Pour les besoins du bilan, AVEC AVENIR vous accueille du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures - voire sur demande le samedi matin.

- **Bénéficiaires en situation de handicap :**

L'aménagement des rythmes et des séances défini et organisé en amont de l'entrée en bilan de compétences avec le bénéficiaire tiendra compte du handicap spécifique signalé.



Outils et ressources mis à disposition

Les Tests utilisés sont présentés au démarrage de la prestation et mis au service des bénéficiaires dès la phase d'investigation, via les plateformes et accès en ligne :

- Espace Orientation pour l'inventaire des intérêts professionnels IRMR,
- Psycloud pour le test MOTIVA
- AssessFirst pour les profils de personnalités, talents et potentiels

Les liens vers les ressources à compléter et consulter sont accessibles via document Word / PDF :

- Guide individuel d'exploration : recense les aptitudes, motivations, savoirs, savoir-faire et compétences, valeurs personnelles et incite au récit du parcours de vie professionnelle
- Guide d'enquête métier : Sites emploi, sites d'information sur les métiers, MOTIVA.

MANIFESTE STRATEGIQUE AVEC AVENIR

ACCOMPAGNER DES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES SOUTENABLES

AVEC AVENIR : une vision exigeante et humaniste du bilan de compétences

Depuis 2013, AVEC AVENIR accompagne des femmes et des hommes à des moments clés de leur vie professionnelle : orientation, reconversion, évolution de carrière, transition sensible, prise de responsabilité, sortie d'épuisement.

Notre cabinet s'est construit autour d'une conviction centrale : **le bilan de compétences est un levier majeur de sécurisation des parcours, de prévention des ruptures et de développement du potentiel humain. Une démarche structurée et profondément personnalisée**

Notre approche articule rigueur méthodologique et accompagnement clinique des trajectoires. Chaque bilan repose sur :

- une analyse approfondie du parcours et des expériences,
- une exploration fine des motivations, des valeurs et des besoins,
- une évaluation structurée des compétences et des potentiels,
- une étude des environnements professionnels et de leurs mutations.

Nous mobilisons des outils efficaces et reconnus (IRMR, MOTIVA, AssessFirst, grilles d'analyse, entretiens approfondis) intégrés dans une démarche globale d'élaboration et de projection des **trajectoires**.

Au-delà du projet immédiat, nous travaillons la **cohérence globale du parcours** :

- adéquation entre personne et environnements,
- soutenabilité des rythmes et des rôles,
- articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- sécurisation des transitions.

Nos accompagnements **visent à construire** :

- des projets réalistes et économiquement viables,
- des trajectoires professionnelles évolutives et soutenables,
- des choix alignés avec les valeurs et les aspirations profondes.

Une posture éthique et indépendante

AVEC AVENIR garantit :

- une indépendance totale dans l'élaboration des projets,
- une stricte confidentialité,
- une absence de tout conflit d'intérêt avec des organismes de formation ou des employeurs.

Le projet appartient toujours à la personne accompagnée.

AVEC AVENIR bilan de compétences stratégique construire des trajectoires professionnelles soutenables

Chez AVEC AVENIR, nous concevons le bilan de compétences comme bien plus qu'un dispositif réglementaire ou un outil d'orientation.

Nous l'envisageons comme un **espace privilégié de réflexion, de mise en sens et de construction de trajectoire**, au croisement de l'histoire personnelle, des compétences acquises, des aspirations profondes et des réalités du monde du travail.

Dans un contexte de transformations rapides - économiques, sociales, technologiques et écologiques - choisir une évolution professionnelle ne peut plus se réduire à un simple changement de poste. Il s'agit désormais de **bâtir des parcours soutenables**, respectueux de la personne, de ses équilibres et de ses valeurs.

Une approche humaniste et exigeante des parcours

Notre démarche repose sur trois convictions structurantes :

- chaque trajectoire est singulière,
- chaque transition mérite du temps, de la profondeur et de l'écoute,
- chaque projet doit être à la fois désirable, réaliste et durable.

Nous articulons dans nos accompagnements :

- l'analyse fine des compétences et des expériences,
- l'exploration des motivations, des valeurs et des moteurs profonds,
- la prise en compte de l'histoire personnelle et du contexte de vie,
- l'étude des environnements professionnels et de leurs évolutions.

Les outils psychométriques, les entretiens cliniques et les grilles d'analyse ne constituent jamais une finalité. Ils sont des **supports d'élaboration**, au service d'une compréhension plus juste de soi et de ses possibles.

Des trajectoires alignées, sécurisées et évolutives

Un bilan de compétences réussi ne vise pas uniquement un métier cible. Il permet de :

- clarifier une identité professionnelle,
- identifier plusieurs scénarios de trajectoire,
- sécuriser les décisions à court terme,
- préparer des évolutions à moyen et long terme.

Chez AVEC AVENIR, nous accompagnons la construction de **trajectoires lucides, alignées et fécondes**, capables d'évoluer avec la personne tout au long de sa vie professionnelle.